

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 11 JUIN 2024**

\*\*\*\*\*

**Présents** : M. HANON, maire-président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, MM. DESPLAT, BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mme MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**Absents mais ayant donné pouvoir** : Mmes BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. DESPLAT), ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à Mme LAMAZERE), BOUBARNE (pouvoir à M. BOUNINE), DARSAUT (pouvoir à M. GROUSSET)

**Secrétaire de séance** : M. CARRERE

---

**24 - 96 - RELEVÉ PROVISOIRE DES RÉSULTATS DE L'EXPLOITATION 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2024 - BUDGET DE L'EAU**

**Rapport présenté par Monsieur SENSEBE, président de la régie de l'eau et de l'assainissement :**

En application des articles R2221-94 du Code Général des Collectivités Territoriales, un relevé provisoire des résultats d'exploitation doit être arrêté tous les six mois.

Au 23 mai 2024, ce relevé montre un excédent d'exploitation de 102 818,04 €.

Il n'y a pas lieu de prendre de mesure nécessaire pour rétablir l'équilibre du budget de l'eau.

**Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation, qui s'est réuni le 5 juin 2024, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le relevé provisoire des résultats d'exploitation du budget de l'eau ci-après annexé.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 11 juin 2024  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**

Publiée le

